

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, Mme LECOLLEY Liliane, M. BERTIN Guy, Mme KUGELMANN Marie-Claude, M. DEL PRETE Didier, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, Mme GUESDON Isabelle, M. LEGAY Rémi, Mme PICQUENOT Céline, M. FLAUX Mickaël, M. BOSBERG Anthony, Mme DUPUIS Virginie, M. MARECHAL Hubert

Absents : Mme LIBOIS Marie-Madeleine

M. LEGAY Rémi est nommé secrétaire de séance.

• Approbation du compte rendu du 30 juin 2020 :

Modification suivante à apporter concernant les élections : commission de contrôle.

Nous sommes considérés comme commune de moins de 1 000 habitants parce que nous n'avons qu'une seule liste électorale. Il faut 6 conseillers (sauf Maire et Adjoints)

Titulaires : Céline PICQUENOT, Anthony BOSBERG, Hubert MARECHAL

Suppléants : Rémi LEGAY, Isabelle GUESDON, Ingrid VAN WAEYENBERGHE.

• Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Pas de commentaire.

INFORMATIONS DU MAIRE

Point sur la cantine :

DETR FLASH demandée en mai 2020 pour un montant estimé à 11 004 € en fonction de la facture (dépenses équipement)

Matériel restauration : montage et livraison le 1^{er} septembre à certifier : choix METRO car TECNOREST ne pouvait pas garantir la date. 15 310,08 € HT

Mobilier de cantine : regroupement de commande : achat de tables identiques / chaises normales et petites chaises surélevées.

SPYRAL 12 081,26 € HT pour 120 places assises

VISIOPHONE : MASSELIN 3 571,95 € HT ; Electricité : 2 108,44 € HT (devis incomplet et prestation non garantie).

NET Garden : 4 247,46 € HT

ICF 2 032,58 € HT retenu ; opérationnel le 23/09/2020

Portail : voir avec commission travaux lors du prochain conseil municipal (le devis le plus élevé a été retenu pour la demande de DETR)

Plan de financement : 25 000 € étude et 355 500 € travaux soit un total de 380 000 € HT et la DETR 30% (ancienne municipalité)

Besoin 266 000 € HT mais le prêt a été fait pour 290 000 € auquel s'ajoute la DETR demandé en janvier 2019 pour un montant de 114 000

421 214 € HT (25 000 € d'étude, 355 000 € de travaux, 32 584 € équipement, 8 930 € SOCOTEC) = demande DETR FLASH 11 004 € pour équipement.

6 210 € HT sur nos fonds propres

Prévoir allée en bitume + à côtés, extincteurs, points de rassemblement, radiateurs... estimé à 15 000 € de fonds propres

Inauguration officielle souhaitée + porte ouverte un samedi pour les habitants de la commune.

Inauguration début novembre prévu le samedi 7 novembre à 10 h 30 (anciens et nouveaux élus)

Une autre journée pour la porte ouverte : samedi 14 novembre de 10 h à 17 h pour tous les habitants de la commune invités par diffusion dans les boîtes aux lettres.

COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu du contrôle de légalité de la Préfecture relatif à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres. En effet, la commission est composée du Maire, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Il est donc nécessaire de nommer un membre titulaire en remplacement de Madame le Maire, présidente de la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour composer cette commission :

Titulaires : Anthony BORSBERG, Luc LE GOUPIL, Guy BERTIN

Suppléants : Didier DEL PRETE, Rémi LEGAY, Ingrid VAN WAEYENBERGHE.

COMPOSITION COMMISSION CULTURELLE

Madame le Maire propose qu'une commission culturelle soit créée comme suit :

Martine PATOUREL, Maire

Membres : Anthony BORSBERG, Isabelle GUESDON, Céline PICQUENOT, Rémi LEGAY, Marie-Claude KUGELMANN, Lesley COUTTS

CONVENTION TELEALARME AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre de sa politique sociale, le Département du Calvados a souhaité favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité en créant, par délibération en date du 29 juin 2018, un service public de téléassistance.

Le dispositif de téléassistance TELEASSISTANCE CALVADOS, au profit de ce public, s'inscrit dans un souci de réponse de proximité, d'évolution permanente de la technologie employée et dans l'adaptation d'une réponse de qualité aux usagers visant à favoriser leur maintien à domicile.

C'est pourquoi, par délibération du 19 juillet 2018, la commission permanente du Conseil départemental a décidé de confier la gestion de ce service à un tiers par l'intermédiaire d'une concession de service public.

Le Département a fait le choix de déléguer l'organisation, l'exploitation et la gestion du service TELEASSISTANCE CALVADOS.

La société TUNSTALL VITARIS a été déclarée attributaire de la concession de service public de téléassistance départementale par délibération du Conseil départemental en date du 19 juillet 2019.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'organisation, d'exploitation et de gestion du service départemental de téléassistance par le délégataire et par les partenaires territoriaux (communes, CCAS ou CIAS).

Le délégataire entretiendra des relations directes avec les usagers du service public. Toutefois, le délégataire dispose d'une relation contractuelle exclusive avec ses abonnés pour la seule durée de la délégation.

Madame le Maire fait part de la convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif départemental « Téléassistance Calvados » mis en place dans le cadre de l'aide au soutien à domicile des personnes vivant sur le territoire du département du Calvados.

Les prestations proposées dans le cadre du dispositif sont que le délégataire a pour mission de mettre en place sur le département du Calvados des moyens techniques et humains permettant la fourniture d'une prestation de service de téléassistance complète et dont les prestations sont :

- *S'agissant de la prestation de base*

Gestion des demandes de souscription des bénéficiaires,

- Installation du matériel chez l'abonné sous 48h ouvrées maximum sous condition de disponibilité du bénéficiaire (intervention du technicien, choix du matériel adapté à l'abonné en fonction des besoins identifiés, mise en service, explications approfondies fournies à l'abonné),
- Fourniture gratuite d'un 2nd médaillon en cas d'abonnement par un couple
- Fourniture et pose d'une boîte à clés pour chaque nouvelle installation effectuée
- Mise à disposition de matériel adapté pour les personnes en situation de handicap
- Maintenance du matériel
- Remplacement du matériel en cas d'usure, de casse ou de perte
- Réponse à l'urgence, comme retour d'hospitalisation, sortie d'EPHAD, le délégataire fera son maximum pour les prendre en charge dans un délai de 24 heures ; en pratique, pour toute demande formulée avant midi, tous les moyens sont mis en œuvre pour que la mise en service soit effectuée l'après-midi même

- Ecoute, assistance à la vie quotidienne et réponse aux problèmes liés à la solitude et l'isolement, à l'occasion de l'appel d'un abonné
 - Un appel de courtoisie mensuel pour tous les abonnés pour lesquels il n'y a pas eu de contact pendant 30 jours consécutifs,
 - Mise en relation avec les partenaires participant à l'activité effective d'assistance,
 - Soutien psychologique,
 - Diffusion aux abonnés de 3 messages par an en cas d'événement exceptionnel (canicule par exemple).
- *S'agissant des prestations optionnelles selon le souhait de l'abonné*
 - Détection des chutes,
 - Détection de fumée
 - Détection de présence
 - Géolocalisation de l'abonné,
 - autres prestations optionnelles (détection de gaz, pack d'actimétrie...),

Ce service est effectif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est accessible à toutes les catégories de personnes, dans les mêmes conditions financières et de service, sur l'ensemble du Département du Calvados.

L'abonnement à la prestation de base sera de 6,95 € HT par mois, que l'utilisateur dispose d'une ligne fixe ou non.

La fourniture d'un second déclencheur dans le cas d'un couple est gratuite.

La fourniture d'une pince de préhension pour les personnes handicapées, atteintes de raideurs, de difficultés d'articulation, est réalisée sur simple demande.

La mise à disposition de déclencheurs handicaps pour les personnes le nécessitant (déclencheurs par effleurement, par écrasement), à hauteur maximale de 3% du volume d'abonnés actifs.

Les prestations optionnelles que le délégataire est autorisé à proposer seront facturées :

L'abonnement au détecteur de chute (bracelet ou pendentif) sera facturé 1,35 € HT par mois.

L'abonnement au système de géolocalisation (téléphone mobile) sera facturé 8,25 € HT par mois,

Détecteur de fumée : 1,45 € HT par mois,

Détecteur de gaz : 2,35 € HT par mois,

Détecteur de monoxyde de carbone : 2,35 € HT par mois,

Détecteur de surveillance de vie : 1,45 € HT par mois,

Détecteur d'inondation : 5,00 € HT par mois,

Déclencheur montre contemporaine : 2,50 € HT par mois,

Boîte à clés : 49,90 € HT – achat unique (dans le cadre d'une installation postérieure à l'installation initiale de la téléassistance),

Montre connectée avec géolocalisation : 20,75 € HT par mois + 32,50 € HT de frais de mise en service,

Solution d'actimétrie (4 capteurs + solution extérieure) : 29,08 € HT par mois,

Chemin lumineux : 8 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, autorise Madame le Maire à signer cette convention et valide la prise en charge totale (100 %) pour un montant de 8,29 € TTC pour toutes personnes de 70 ans et plus, à charge pour l'abonné de prendre des prestations complémentaires.

RENOUVELLEMENT BAIL REZ-DE-CHAUSSE LOGEMENT ECOLE

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler le bail du logement du rez-de-chaussée de l'école primaire dans les mêmes conditions, à savoir :

- de fixer le montant du loyer du logement à 426.44 euros mensuel ;

- de conclure un bail pour une durée de 6 ans entre la commune d'Hérouvillette et le locataire à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

- de fixer la moyenne du 1^{er} trimestre de l'année précédente (dernier indice connu) comme indice de référence pour la réévaluation annuelle du loyer à chaque date d'anniversaire du bail ;

Le conseil, après en avoir délibéré, à 4 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions accepte les conditions exposées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer le bail.

SDEC – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC ENERGIE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il est proposé au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.
Le conseil, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

TRAVAUX A ENGAGER

- PORTAIL DE L'ECOLE métal 1 600 € + 1 000 € semelle) ou PVC (trop fragile) : voir au prochain conseil
- ILOT CENTRAL INTERSECTION AVENUE DE CAEN ET RUE DE VERDUN nécessité de le refaire. Devis entreprise Kangourou 950 € HT, entreprise SIGNATURE 640 € HT. Matérialiser au sol « 30 Km/h » en thermo collé. SIGNATURE retenue à l'unanimité avec un délai rapide.
- MISE AUX NORMES DE LA PORTE DE SERVICE DU COMMERCE. 3 devis : BPLAST 1 983, 77 HT, ADT PROBAT 2 636 € HT, et COUDRAY 1 671,87 € HT : entreprise COUDRAY retenue à l'unanimité.
- PORTE RDC LOCATIF : problème de serrure (vétusté). 3 devis BPLAST 1 161.58 € HT, COUDRAY 1 062.10 € HT, AS HABITAT 1 360.51 € HT. Voir si COUDRAY TVA à 5.5 ou 20 %= voir au prochain conseil.
- MISE AUX NORMES DU JARDIN DU SOUVENIR A SAINTE HONORINE LA CHARDRONNETTE : pas aux normes, récupération dans caveau. 2 couleurs à choisir pour savoir où déposer. GRANIMONT qui nous a fait ce jardin devis 2 anneaux : 657 € HT (150 € de déplacement). 807 € HT. Prévoir d'en faire un aux normes à Hérouvillette. Ossuaires pour mise aux normes des 2 cimetières : 3 998 € HT x 2 (car deux cimetières) : si on s'engage sur ossuaire, frais de déplacement gratuits = faire devis pour l'ensemble en faisant jouer la concurrence. (investissement)
- ESPACES VERTS RUE D'ESCOVILLE : pelouse, nivelé, nettoyage. OXALIS PAYSAGES devis à 1 361.25 € HT. Isabelle GUESDON indique que son lycée fait des aménagements paysagés (projet éducatif donc rien à payer : réfléchir aux différentes possibilités et recenser tous les endroits.
- Revoir à l'automne pour élagage petit bois de Ste Honorine.
- 1 naissance = un arbre : faire appel à des professionnels pour choix des essences

QUESTIONS DIVERSES

- Associations La ligue contre le cancer, les bouchons du cœur et APE Kastler remercient la Mairie pour le versement de la subvention.
- Visite du SYVEDAC : boitage – au 1^{er} octobre sacs jaunes changent (contenant, sacs plastiques...) Journée de sensibilisation gratuite.
- Les containers de l'école vont être enterrés au mois d'octobre (place de parking en moins) – questions sur projet pour stade / parking / terrain.
- Les travaux rue du Mariquet ont démarré (27 909.60 €). Travaux actés lors du précédent mandat.
- Lotissement les Perrelles : RDV avec Monsieur GUILLOTIN le 6 octobre à 9 h. Visite à faire avant de tout répertorier (17 h 30 le 5 octobre)
- Travaux PMR : reste portes classe école maternelle, places parking handicapés aux deux écoles.
- Sécurisation de l'école.
- Aires de jeux / terrain de sports = création d'une commission pour l'aménagement de ce terrain. Et dans un 2^{ème} temps, prendre en considération le voisinage.
- ARD (piste cyclable) Emmanuel PORCQ : RDV le 14 septembre : attente du retour, et relance si pas de nouvelles.
- Commissions NCPA : une seule personne d'Hérouvillette par commission (sauf aménagement du territoire).
- Commission communication : 2 journaux plutôt qu'un seul. Moderniser le flash info de l'Aiguillon.
- Photo de groupe des élus municipaux prévue le 11 octobre 11 h devant la mairie.
- Prochains conseils municipaux : 20 octobre 2020, 17 novembre 2020, 15 décembre 2020, 19 janvier 2021, 16 février 2021, 16 mars 2021, 20 avril 2021, 18 mai 2021 et 15 juin 2021.

La séance est levée à 23 h 55

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits